

PROCÈS-VERBAL de la 19^e assemblée ordinaire du comité consultatif de toponymie tenue le 14 février 2017 à 12 h à la salle de conférence du 825, 2^e Avenue.

ÉTAIENT PRÉSENTS les membres Mesdames Denise Dumont et Lorraine Morissette, conseillère, ainsi que Messieurs Jean-Paul Bordeleau, Marcel Bérard et Denys Chabot.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT Monsieur Éric St-Germain, secrétaire.

Adoption de l'ordre du jour de la 19^e assemblée du comité consultatif de toponymie.

RÉSOLUTION 19-223

L'ordre du jour est adopté en laissant le point varia ouvert.

Le secrétaire va modifier la date de la rencontre apparaissant à l'ordre du jour.

Adoption et signature du procès-verbal de la 18^e assemblée ordinaire du C.C.T. tenue le 18 février 2016.

RÉSOLUTION 19-224

Le procès-verbal de la 18^e assemblée ordinaire du C.C.T. est adopté tel que présenté.

Banque de noms en date du 11 mars 2016.

COMMENTAIRE 19-A

Les commissaires prennent connaissance du document qui est toujours évolutif. Le recueil devra être mis à jour pour donner suite aux recommandations de la présente rencontre.

Dépôt de la résolution 2016-140 du conseil renouvelant le mandat des membres du comité consultatif de toponymie.

RÉSOLUTION 19-225

CONSIDÉRANT que les commissaires prennent connaissance de la résolution 2016-140 renouvelant le mandat des commissaires du comité consultatif de toponymie;

CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Lorraine Morissette et de Mme Denise Dumont se terminera le 20 mars 2017;

CONSIDÉRANT que Mme Lorraine Morissette et Mme Denise Dumont désirent renouveler leur mandat au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT que M. Eric St-Germain va aviser le Service du greffe de ce renouvellement à venir, d'ici le 20 mars 2017;

IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de renouveler le mandat des deux commissaires.

Élections :

- A) Nomination d'un président;
- B) Nomination d'un vice-président.

RÉSOLUTION 19-226

CONSIDÉRANT que Mme Lorraine Morissette propose sa candidature à titre de présidente du comité consultatif de toponymie;

CONSIDÉRANT que l'actuel président, M. Jean-Paul Bordeleau est disposé à laisser sa place à ce poste;

CONSIDÉRANT	que les commissaires sont favorables à la candidature de Mme Lorraine Morissette;
CONSIDÉRANT	que M. Denis Chabot est disposé à poursuivre son mandat à titre de vice-président du comité consultatif de toponymie;
CONSIDÉRANT	que les commissaires sont favorables à la candidature de M. Denis Chabot;
CONSIDÉRANT	que selon l'article 7 du règlement 2015-42, le président est nommé par les membres du comité à la première séance de chaque année. En même temps que la nomination du président, le comité nomme un vice-président parmi ses membres. Ce dernier préside les assemblées en cas d'absence du président;
IL EST RÉSOLU	de nommer Mme Lorraine Morissette à titre de présidente et M. Denis Chabot à titre de vice-président.

Le nom des rues : une discrétion municipale.

COMMENTAIRE 19-B

Les commissaires prennent connaissance de ce document.

Dépôt de la résolution 2016-215 du conseil adoptant le règlement 2016-14, amendant le règlement 2013-10 dénommant un parc, des immeubles ainsi que certaines nouvelles rues, afin de retirer le nom de rue Boisvert.

COMMENTAIRE 19-C

Les commissaires prennent connaissance de la résolution 2016-215 du conseil de ville.

Mme Lorraine Morissette explique la modification réglementaire menant à l'abolition de l'obligation de l'adjacence dans la majorité des secteurs. La construction de la rue Boisvert aurait permis de rendre les propriétés du secteur adjacentes à une rue conforme.

Les citoyens voulaient conserver l'écran d'intimité créé par la forêt entre les propriétés riveraines et le chemin de Val-des-Bois.

Dépôt de la résolution 2016-331 du conseil adoptant le règlement 2016-21, attribuant une dénomination à une voie publique de circulation, un cours d'eau, un parc et un bâtiment.

COMMENTAIRE 19-D

Les commissaires prennent connaissance de la résolution 2016-331 du conseil de ville.

Cette résolution ainsi que ce règlement reprennent la majorité des recommandations du comité consultatif de toponymie.

Dépôt de la résolution 2016-500 du conseil amendant le règlement 2016-21 dans le but de remplacer la dénomination du carré Albert-Dumais par celle de parc Albert-Dumais.

COMMENTAIRE 19-E

Les commissaires prennent connaissance de la résolution 2016-500 du conseil de ville.

Les commissaires soulignent que leur recommandation visait la dénomination Square Albert-Dumais.

La dénomination parc Albert-Dumais n'est pas représentative de l'espace aménagé d'un parc auprès de la population. Les citoyens ont souvent l'impression de retrouver des jeux pour enfants dans un parc.

Décès de Mme Louise Abel-Potvin le 8 août 2016.

RÉSOLUTION 19-227

- CONSIDÉRANT que tous reconnaissent l'implication de Mme Louise Abel-Potvin, au sein de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT que Mme Abel-Potvin a réactivé le projet de La Cité de l'Or après la déconfiture des premières études tenues dans les années 1980;
- CONSIDÉRANT qu'elle a assisté au comité de scénarisation pour la mise en place de l'exposition permanente à La Cité de l'Or;
- CONSIDÉRANT qu'elle a participé à plusieurs salons touristiques et émissions de télévision pour promouvoir La Cité de l'Or;
- CONSIDÉRANT que Mme Louise Abel-Potvin est née en 1940 et est décédée le 8 août 2016 à l'âge de 75 ans au CISSS AT de Val-d'Or;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de Val-d'Or de porter le nom de Mme Louise Abel-Potvin au sein de la banque de noms pour une dénomination future.
-

Décès de M. Fernand Cossette le 1^{er} août 2016.

RÉSOLUTION 19-228

- CONSIDÉRANT que M. Fernand Cossette fut un acteur important de l'industrie forestière en Abitibi;
- CONSIDÉRANT qu'il a été le fondateur de Forex et président du CA avec ses 7 frères;
- CONSIDÉRANT qu'on lui reconnaît sa générosité, son écoute, sa disponibilité, ses précieux conseils;
- CONSIDÉRANT que la communauté valdorienne perd un citoyen hors du commun ainsi qu'un grand donateur;
- CONSIDÉRANT que M. Fernand Cossette est né en 1930 et est décédé le 1^{er} août 2016 à l'âge de 86 ans au CISSS AT de Val-d'Or;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de Val-d'Or de porter le nom de M. Fernand Cossette au sein de la banque de noms pour une dénomination future.
-

Décès de M. James « Jim » Tomlin le 10 décembre 2016.

RÉSOLUTION 19-229

- CONSIDÉRANT que l'on reconnaît son implication dans l'Association chasse et pêche de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT son grand attachement au tir ainsi que le développement du champ de tir que l'on connaît aujourd'hui;
- CONSIDÉRANT que M. Tomlin était un grand chasseur et pêcheur qui aimait transmettre son savoir aux adeptes de ces sports;
- CONSIDÉRANT la résolution 08-70 du comité consultatif de toponymie;
- CONSIDÉRANT que M. James Tomlin est né en 1933 et est décédé le 10 décembre 2016 à l'âge de 83 ans au CISSS AT de Val-d'Or;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de porter le nom de M. James Tomlin au sein de la banque de noms pour une dénomination future.
-

Proposition de dénommer une salle en l'honneur de M. Normand Mandeville.

RÉSOLUTION 19-230

- CONSIDÉRANT que cette proposition vise la dénomination de la salle de la Maison du citoyen du secteur Dubuisson du nom de « Salle Normand-Mandeville »;
- CONSIDÉRANT que nous avons aussi reçu la proposition de dénommer le pont qui traverse la rivière Tompson « Pont Normand-Mandeville »;
- CONSIDÉRANT que le comité souligne l'importance de ne pas créer des doublons au sein du territoire. Nous préconisons l'utilisation d'un nom une seule fois;
- CONSIDÉRANT que M. Mandeville est décédé le 10 février 2016. La période d'attente d'un an sera atteinte au moment de rédiger le procès-verbal de cette rencontre;
- CONSIDÉRANT la résolution 17-204 ainsi que le commentaire 18-1 du C.C.T;
- CONSIDÉRANT qu'il y aurait peut-être lieu de dénommer l'édifice du nom de Normand-Mandeville au lieu d'une salle;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de dénommer la salle de la Maison du citoyen de Dubuisson « Salle Normand-Mandeville ».
-

Réponse à la demande de M. Daniel Gagné de dénommer le pont enjambant la rivière Tompson « Pont Gabriel-Commanda ».

COMMENTAIRE 19-F

M. Daniel Gagné a fait parvenir un courriel à l'effet qu'il n'avait pas reçu de réponse à sa requête de dénommer le pont enjambant la rivière Tompson « Pont Gabriel-Commanda ».

Mme Annie Lafond, greffière, a transmis la décision du conseil par courriel.

Demande de M. Norm Kelly de dénommer une rue en l'honneur de M. Ludger-Marcoux.

RÉSOLUTION 19-231

- CONSIDÉRANT que le dossier déposé regorge d'une mine d'informations concernant la famille Marcoux;
- CONSIDÉRANT que M. Norm Kelly désire que la Ville de Val-d'Or nomme un parc, un lieu ou un édifice de la ville du nom de « Ludger-Marcoux »;
- CONSIDÉRANT que l'on retrouve une rue Marcoux dans le secteur des « M ». Le conseil de ville n'a pas ajouté de prénom à cette rue. Nous retrouvons plusieurs familles Marcoux qui ont laissé leurs marques au sein de la Ville de Val-d'Or. L'appellation rue Marcoux fait référence à tous les Marcoux de Val-d'Or et non seulement à M. Maurice Marcoux;
- CONSIDÉRANT que le comité consultatif de toponymie désire éviter les doublons ou les dénominations pouvant apporter une certaine confusion;
- CONSIDÉRANT que la résolution 2203 de l'ex-Ville de Val-d'Or date du 16 octobre 1972. Le boulevard en question est passé effectivement de boulevard Industriel à celui de boulevard Jean-Jacques-Cossette. La rue Brisebois fut dénommée par la suite rue Jules-Brisebois;
- CONSIDÉRANT que M. Ludger Marcoux était connu à titre de marchand de légumes et particulièrement de rhubarbe.
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de dénommer le jardin communautaire que l'on retrouve sur le terrain de l'église St-Sauveur « Jardins Ludger-Marcoux ».

Dénomination des rues projetées au plan de cadastre dans le secteur de la rue Georges-Dumont.

RÉSOLUTION 19-232

- CONSIDÉRANT que ce développement aura un caractère industriel;
- CONSIDÉRANT que nous n'avons pas reçu de proposition de la Corporation de développement industriel de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT que ce développement sera composé de 4 rues dont 2 nouvelles rues ainsi que le prolongement de la rue Georges-Dumont (lots 4 301 713, 5 853 103 et 5 853 150 du cadastre du Québec). La rue des Foreurs fera l'objet d'une réfection complète à partir de la rue de l'Hydro;
- CONSIDÉRANT que les commissaires retiennent de la banque de noms, le nom de Séguin ainsi que celui de Harvey;
- CONSIDÉRANT la résolution 17-206 ainsi que le commentaire 18-F du C.C.T. dans le dossier de la dénomination d'une rue Séguin;
- CONSIDÉRANT la résolution 02-23 du C.C.T. dans le dossier de la dénomination d'une rue Harvey;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de dénommer la rue projetée, portant le numéro de cadastre 5 853 151 du cadastre du Québec, rue Séguin et de dénommer la rue projetée, portant le numéro de cadastre 5 853 152 du cadastre du Québec, rue Harvey.

Dénomination des rues projetées au plan de lotissement dans le secteur du Domaine des Deux-Lacs.

RÉSOLUTION 19-233

- CONSIDÉRANT que le promoteur M. Frédéric Vincent propose deux thèmes pour la dénomination des rues du futur développement domiciliaire Le Domaine des Deux Lacs;
- CONSIDÉRANT que la première proposition fait référence à des villages et des lieux provenant du département du Var dans le sud de la France;
- CONSIDÉRANT que les commissaires soulignent la difficulté de prononciation de certains noms du département du Var. Le comité ne voit pas d'affinité entre ce secteur du sud de la France et Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT que la seconde proposition interpelle le comité en raison de la proximité de ce développement et la décharge du ruisseau Gabriel dans le lac Blouin. Nous retrouvons à cet endroit, l'année durant, une diversité d'espèces d'oiseaux;
- CONSIDÉRANT que la dénomination d'un parc du nom de « Jean-Louis-Bacon » sera étudiée lorsque la Ville de Val-d'Or aura pris position sur le développement d'un parc dans ce secteur. M. Jean-Louis Bacon a laissé indéniablement sa marque au sein de la Ville de Val-d'Or. De plus, la rue Bacon ainsi que la résidence de M. Fernand Bacon vont disparaître éventuellement en raison de la nouvelle configuration du lotissement dans ce secteur;
- CONSIDÉRANT la résolution 2017-16 du conseil de ville approuvant la 2^e version du plan-projet de lotissement Le Domaine des Deux-Lacs;
- CONSIDÉRANT que les noms d'oiseaux proposés ne se retrouvent pas à titre de toponyme sur le territoire de la Ville de Val-d'Or;
- CONSIDÉRANT que le promoteur a proposé 8 noms de rue alors qu'en réalité, il y aura seulement 6 rues;

- CONSIDÉRANT qu'il est convenu de ne pas retenir les noms Grives et Mésanges;
- CONSIDÉRANT que la description des oiseaux sera tirée du livre « Le guide des oiseaux du Québec et de l'est de l'Amérique-du-Nord de Roger Tory Peterson aux éditions Broquet »;
- CONSIDÉRANT que les commissaires proposent d'ajouter l'article « des » devant le nom;
- IL EST RÉSOLU de recommander au conseil de ville de dénommer les rues du développement Le Domaine des Deux Lacs : rue des Cygnes, rue des Hirondelles, rue des Goélands, rue des Colibris, rues des Tourterelles et rue des Parulines, tel que montré au plan en annexe.

Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 19-234

Sur une proposition de Mme Lorraine Morissette, l'assemblée est levée à 13 h 34.

Mme Lorraine Morissette , présidente

ÉRIC ST-GERMAIN, secrétaire